



N° 744
18-11-2005

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

FORUM INTERNATIONAL 2005

Un moment marquant pour la discipline et la profession



19 novembre : Pour les services publics
24 novembre : Pour l'éducation
Salaires, carrières, remplacements,
budget, loi Fillon

CAHIER REVENDICATIF :
A utiliser immédiatement !

C'EST MIEUX
QUAND C'EST MOINS CHER
SURTOUT QUAND C'EST MIEUX.



24 €/MOIS*
TOUS
RISQUES
XSARA
PICASSO

GMF, toujours nous consulter avant de s'assurer

0 820 809 809 - www.gmf.fr

(0,12 € TTC la minute)

* Exemple de tarif à Strasbourg pour une voiture Citroën Xsara Picasso 1,8L 16V EXCLUSIVE. Cotisation mensuelle TTC Duxio Éco au 01/05/2005. Tarif pour un conducteur fonctionnaire âgé de 35 ans suivant l'usage Privé-trajet/Travail-administratif avec bonus de 50% ; 5% de réduction mutualiste et sans sinistre au cours des 36 derniers mois. Hors garantie du conducteur, avec garage, avec une franchise. Pour un premier contrat à la GMF, le droit d'entrée est de 1,52€ TTC. Frais de mensualisation de 2,29€ TTC par mois en sus.

GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris B 398 972 901 - APE 660E 45930 Orléans Cedex 9.

Elections du 6 Décembre Vote par correspondance

Tous les collègues votant obligatoirement par correspondance (cf bulletin 743) ont reçu le matériel de vote. Il est important que chaque syndiqué(e) concerné(e), s'il ne l'a pas encore fait, vote sans retard, en respectant scrupuleusement les consignes de vote.

Par ailleurs, des collègues inscrits sur les listes électorales de leur établissement d'affectation ou de rattachement (où, normalement, ils votent « à l'urne » le 6 décembre prochain) peuvent souhaiter voter par correspondance : il faut qu'ils obtiennent de leur chef d'établissement le matériel de vote avec l'enveloppe n° 3 pré-timbrée à l'adresse de l'établissement.

Chaque voix exprimée en faveur du SNEP, c'est un peu de temps pour l'activité syndicale au service de l'EPS, de la profession et de chacun(e) d'entre vous. Le SNEP ne bénéficie d'aucune subvention : il dispose uniquement, conformément à la loi et en fonction de ses résultats aux élections professionnelles, d'un certain nombre de décharges de service dans le cadre de l'exercice du droit syndical.

Vous votez par correspondance. Vous n'avez pas reçu ou vous avez égaré le matériel de vote ou en cas de difficultés : de toute urgence, informez le SNEP

- tel : 01.44.62.82.16 ou 13

- fax : 01.43.66.72.63

- mail : jean.fayemendy@snepfusu.net

Edito

A l'autoritarisme opposons la raison !

Le Premier ministre vient de s'exprimer sur la révolte et la violence que traverse notre pays. Aucun mot rassurant envers les jeunes et l'opinion mais une série de décisions qui visent, pour certaines, à dramatiser inutilement la situation, et pour d'autres, à exclure sans autre forme de procès les jeunes déjà en échec scolaire !

Cette situation vient au terme d'un long processus, entamé sous Raffarin, de résistance du gouvernement à toutes les formes de contestations syndicales et sociales ; cette attitude est une violation de la démocratie et crée inmanquablement une radicalisation des consciences, radicalisation qui s'accompagne d'actes pouvant se retourner contre ceux qui en sont à l'initiative. Face à cette spirale destructrice, comme adulte, éducateur, professeur d'EPS, nous devons prôner la raison et le dialogue. Le gouvernement, groupé comme un seul homme derrière le Premier ministre, ne s'embarrasse plus de finesse et rend muet le ministre de l'Education, dépossédé des décisions sur son secteur ; même pas le socle de compétences pour certains jeunes jugés inéducables, socle pourtant réputé indispensable par le patronat : au travail dès 14 ans ! Pourtant bien du monde doute de ce choix, à commencer par les représentants des entreprises et de l'artisanat ! L'école est donc transformée en machine à marginaliser certains élèves sitôt les débats sur la loi Fillon clos. Le gouvernement ne s'encombre donc plus d'arguments, il affiche crûment sa volonté de faire de l'école ce dont il a toujours rêvé, un lieu qui ne concerne pas a priori tous les jeunes Français dans la perspective d'une scolarité entière.

Les actions qui se développent au présent doivent marquer notre détermination à laisser le moins de champ libre possible aux actions ministérielles sans qu'elles n'apparaissent contestées par toutes les forces pensant à des alternatives. Cette situation, nous allons encore la rencontrer longuement tant les projets de régression ne manquent pas ! Tous sur le pont !

Le forum que nous venons de tenir a connu un vif succès. 1200 participants qui ont studieusement affronté trois jours de débats non stop ; confrontations serrées dans une ambiance conviviale et plaisir de vivre un rendez-vous où les questions sociales de notre discipline sont à vif, piquées par la curiosité de voies de réflexion ou l'audace d'hypothèses qui réjouissent par leur hardiesse et leur effet stimulant. Au bilan, à l'unanimité des présents, un « Appel de Paris » a été lancé vers la communauté internationale des défenseurs de l'EPS, des gouvernements, des jeunes, afin que cette discipline ne soit pas le privilège de quelques-uns !

Magnifique succès de la discipline et de la profession qui nous encourage à redoubler d'efforts.

Jean Lafontan
Secrétaire Général
08 novembre 2005



SOMMAIRE

• Edito	p. 3
• Vote par correspondance	p. 3
• 19, 24 novembre	p. 4
• Violences	p. 5
• Etat d'exception	p. 5
• Budget UNSS 2006	p. 5
• Budget établissement	p. 6
• Equipement	p. 6
• Cahier revendicatif	p. 7 - 8
• Forum 2005	p. 9
• De Robien se trompe... ..	p. 9
• Budget 2006	p. 10
• Salaire	p. 10
• IRCANTEC	p. 11
• Mouvement 2006	p. 11
• Recrutements	p. 11

Erratum : de nombreuses fautes et erreurs se sont glissées dans le bulletin n° 743; nous vous prions de nous en excuser. La rédaction.

19 NOVEMBRE LES SERVICES PUBLICS SE DÉFENDENT À PARIS !



Les attaques menées par le gouvernement contre les services publics, notamment dans les zones rurales, avaient conduit à une manifestation nationale à Guéret en décembre 2004. Des collectifs de défense se sont constitués, rapidement unis dans une fédération nationale. Ces collectifs de défense et de développement des services publics sont formés à partir de forces associatives, syndicales, politiques, de personnes privées.

C'est bien parce que les services publics jouent un rôle structurant dans notre société du point de vue de l'égalité sociale, de la solidarité, de la laïcité que chaque composante sait que les attaques qui sont menées contre eux n'a d'autre intention que d'ébranler ce dispositif afin de le rendre perméable à leur mercantilisation. Ce qui se passe aujourd'hui dans les banlieues démontre la sensibilité de cette question et sa place stratégique dans l'avenir de chacun et de la société.

Le gouvernement se fixe un double objectif : les démanteler progressivement en leur refusant les moyens de leur fonctionnement et de leur transformation ; les privatiser en tout ou partie (dont les autoroutes, la SNCF, EDF sont les dernières cibles). Le débat autour du projet de traité européen montre que les appétits sont illimités : sur les services, le projet de circulaire Bolkenstein couvre un champ immense et l'éducation est désignée comme un champ possible.

Notre lutte ne conduit pas à nous satisfaire de l'existant ! Pour nous, leur qualité, c'est aussi leur démocratisation, une place accrue des usagers, de leurs salariés et organisations syndicales ; les services publics doivent toujours mieux répondre aux attentes des usagers c'est-à-dire satisfaire aux exigences de l'intérêt général ; voilà pourquoi la question de leur financement est centrale afin de maintenir une pratique des tarifs accessible à tous.

Ce sont ces questions que le 19 novembre, toutes les forces qui sont attachées à ces services publics souhaitent porter largement auprès de l'opinion. C'est bien parce qu'il y a une accélération des attaques gouvernementales que cette manifestation est une étape forte dans la contestation et la remise en cause des options gouvernementales. Malgré le recours systématique à la répression, tant sa politique ne convainc pas, au refus de prendre en compte les revendications que la mobilisation syndicale porte, ce qui représente une violation lourde de la démocratie, la mobilisation persistera et le 19 réussira !

Le 19 novembre, défilons à Paris.

Jean LAFONTAN

24 NOVEMBRE 2005 Y ÉTIEZ-VOUS ?

Non il ne s'agit pas d'une boutade. Chacun va devoir s'interroger et décider, ou non, de s'engager dans la grève nationale du 24 novembre à l'appel du SNEP, du SNES, du SNUEP et de l'USEN-CGT.

Cette journée d'action réduite au second degré n'est pas sans interroger les collègues. Comme celle du 7 décembre 2004 qui présentait une configuration proche, elle a ses partisans et ses détracteurs.

Cette décision difficile à prendre s'inscrit dans une stratégie de résistance, de harcèlement. Nous ne rêvons pas, nous ne ferons pas changer le gouvernement de politique seulement par cette action, lui qui par un déni de démocratie se moque du résultat des élections régionales, de celui du 29 mai dernier sur les TCE, comme il a méprisé les luttes de 2003 sur les retraites, les grands rendez-vous interprofessionnels et leur million de manifestants.

Les questions sont lourdes : la loi Fillon s'applique, les décrets se succèdent. Certains, qui l'ont contestée avec nous, abandonnent la bataille pour l'abrogation.

Le socle est bien là, lui qui à terme réorganisera le système éducatif en écartant l'EPS de « l'essentiel », guidera comme l'avait déjà indiqué le précédent ministre le ciblage des moyens dans un proche avenir par « Lolf » interposée. Avec la Cour des Comptes et la préparation budgétaire, c'est la forte probabilité d'une réduction des postes aux concours externes (Capeps, Agrégation) qui s'annonce. Le sport scolaire et son forfait sont aussi dans le collimateur de la commission des finances de l'Assemblée Nationale. Un débuté UMP vient de le rappeler dans une intervention. Mais c'est l'ensemble du projet de budget 2006 qui veut mettre aussi les écoles, les collèges, les lycées à la diète. C'est bien un fonctionnaire sur deux partant à la retraite que De Villepin ne veut pas remplacer.

La gestion des personnels... dite des ressources humaines, risque de ne plus avoir grand chose d'humain. Critère « d'efficacité », contrôle et évaluation de proximité renforcés, individualisation et concurrence entre les personnes risquent, au détriment des règles collectives et des solidarités, d'organiser la nouvelle « culture » professionnelle.

Le service public lui-même dans ses principes franco-français est pris en fourchette entre le libéralisme européen ambiant et la volonté de privatisation totale qui anime la majorité au pouvoir.

Cerise sur le gâteau, les remplacements façon De Robien risque bien de pourrir la vie des établissements, de pervertir l'organisation pédagogique, d'alourdir le temps de travail...

On doit se rassurer, « l'élève » resterait malgré tout la préoccupation « centrale » du Ministre... !!

Le gouvernement persiste dans ses logiques, il continuera, sauf événement exceptionnel, d'avancer dans les voies d'un libéralisme débridé !

Peut-on laisser faire sans réagir, sans manifester sa colère, sans apporter son mécontentement au mécontentement qui gonfle ? La grève du 24 novembre n'est pas une grève facile à faire, pourtant il faut la faire, il faut que nous soyons nombreux à la faire pour compenser le départ de ceux qui désertent le terrain des luttes. Il faut la faire en se disant que dans quelques temps, répondant à une question qui nous sera fatalement posée, nous aurons la satisfaction de répondre : « le 24 novembre 2005... j'y étais ! ».

Alain BECKER

VIOLENCES

Incendier des écoles, des crèches, des collèges, des gymnases, des bus, des voitures de pompiers n'est pas acceptable. Détruire la voiture du voisin, les commerces ou les entreprises du quartier est absurde et intolérable. Vouloir entrer dans une sorte de palmarès médiatique quotidien, en miroir en quelque sorte avec la politique de communication de Sarkozy, dans cette compétition désespérante et désespérée, par petit écran interposé, est déraisonnable. Participer de cette violence aveugle sert beaucoup plus les pouvoirs en place, qu'elle ne les dessert. C'est même, inconsciemment ou non, entrer dans la stratégie électorale définie par l'UMP pour la présidentielle de 2007. L'option populiste qu'il affiche pour cette consultation a besoin de ce climat de tension. Une dérive malheureusement possible vers une sorte de « guerre des cités » ne ferait que le conforter dans son choix et dans son projet de Société.

Les jeunes, blessés, légitimement en colère doivent pourtant changer de modalité d'action, ils doivent opter pour des formes de radicalité inscrites dans la non violence, en rupture avec cette culture de violence masculine qui leur colle trop souvent à la peau, et dans laquelle ils peuvent parfois se complaire. Nous devons tous les aider à faire ce choix, difficile pour eux, tant leur désespoir est grand.

La pire des violences, la plus insupportable, c'est celle consistant à dire qu'on ne comprend pas les réactions des jeunes ou encore que leurs motifs seraient simplement d'ordre criminel ou crapuleux. Le drame, c'est que ceux qui s'expriment aujourd'hui par la violence, ne sont pas, très majoritairement, ceux qui sont identifiés et connus comme étant des délinquants.

Posons-nous la question, qui d'entre nous résisterait aux conditions qui leur sont faites, à la misère sociale, culturelle, à cette sorte de « no future » qu'ils vivent au quotidien?

Qui tiendrait le coup face à la pauvreté, au chômage, à la précarité, aux injustices mais aussi au racisme, qui continuent de croître ?

Qui maintiendrait le cap face au mépris d'un ministre de l'Intérieur, provocateur et intéressé, aux mots qui tuent, au moins symboliquement, à l'attitude d'une société qui, au mieux ignore leur existence, au pire la conteste.

Voilà trente ans au moins que sur fond de paupérisation des banlieues, de colonialisme non seulement mal digéré mais depuis peu révisé, de guerre d'Algérie non assumée, on refuse, à des millions d'individus, d'hommes, de femmes et d'enfants, d'être vraiment là... Français, pour la très grande

majorité d'entre eux, on leur conteste encore plus qu'à d'autres le fait d'être Citoyen. Cette réalité n'excuse ni ne justifie les formes de violences qui enflamment aujourd'hui les quartiers ; simplement, elle les explique. Le préalable du retour à l'ordre, non accompagné d'un discours d'espoir généreux, de décisions politiques concrètes (logement, emploi, transport, service public, loisir, culture) caractérise bien la nature du pouvoir actuel, celle d'une droite anti-sociale, anti-populaire et historiquement inscrite dans une tradition répressive. L'annonce par le premier ministre d'une extension de l'apprentissage dès 14 ans ne saurait représenter une solution globale acceptable : on exclut de la scolarité obligatoire pour tous des jeunes qui, déjà, peinent à trouver des stages dans le monde du travail. Ils le vivront comme une relégation supplémentaire. Cette proposition démagogique et pourtant aujourd'hui populaire est d'ores et déjà contestée par les représentants mêmes de l'artisanat et des entreprises.

Les éducateurs que nous sommes ne peuvent rester observateurs. Nous devons agir, empêcher les « pires » qui peuvent se produire et réfléchir avec les jeunes aux alternatives qui s'imposent.

Alain Becker

COMMUNIQUE COMMUN

PARIS, LE 8 NOVEMBRE 2005

NON A L'ÉTAT D'EXCEPTION

Confronté à une révolte née de l'accumulation des inégalités et des discriminations dans les banlieues et les quartiers pauvres, le gouvernement vient de franchir une nouvelle étape, d'une extrême gravité, dans l'escalade sécuritaire.

(...) La proclamation de l'état d'urgence répond à une révolte, dont les causes sont profondes et bien connues, sur le seul terrain de la répression.

(...) En fait le gouvernement a sciemment menti. La loi du 3 avril 1955 autorise des interdictions de séjour pour « toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics », des assignations à résidence pour « toute personne [...] dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics », la fermeture des « lieux de réunion de toute nature » et l'interdiction des « réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre ». Le gouvernement a même prévu des perquisitions de nuit. Il peut, en outre, faire « prendre

toutes mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature » et donner compétence aux juridictions militaires en concurrence avec les juges ordinaires. Stopper les violences et rétablir les solidarités dans les banlieues est une nécessité. Cela implique-t-il de les soumettre à une législation d'exception héritée de la période coloniale ? On sait où mène le cycle bien connu qui enchaîne provocations et répression, et quels résultats il permet d'obtenir. Les banlieues n'ont pas besoin d'état d'exception : elles ont besoin, désespérément, de justice, de respect et d'égalité.

Signataires : *Alternative Citoyenne, ATMF, CEDETIM, Comité des sans-logis, CRLDHT, Fédération syndicale unitaire, Ligue communiste révolutionnaire, Ligue des droits de l'Homme, MRAP, Parti communiste français, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature, Union syndicale Solidaires, Les Verts.*

BUDGET 2006 : QUELLES SUBVENTIONS POUR L'UNSS ?

Inquiété par le projet de budget 2006, dans lequel la subvention du MEN pour l'UNSS et l'USEP se monte à 2,6 millions d'euros (elle était de 2,637 millions pour la seule UNSS en 2005, et 2006 est une année de Jeux de l'UNSS !), le SNEP a alerté la direction de l'UNSS et questionné le ministre de Robien.

La réponse du ministre et les informations du directeur de l'UNSS semblent montrer que rien n'est définitif : il nous reste à suivre attentivement le débat budgétaire pour vérifier que l'UNSS retrouve au moins sa subvention 2005 et l'aide spécifique à l'organisation des Jeux de Dijon.

BUDGET D'ÉTABLISSEMENT : DANS CHAQUE COLLÈGE ET LYCÉE, IL FAUT EXIGER QUE L'EPS DISPOSE DES CRÉDITS DONT ELLE A BESOIN !

Le mois de Novembre est traditionnellement consacré à la préparation du Conseil d'Administration « spécial budget » qui se tiendra obligatoirement avant le 30/11. Pour le fonctionnement de chacun de nos établissements, c'est une question importante qui doit être abordée avec sérieux et exigences.

S'il est indispensable que l'ensemble des besoins exprimés par les différentes disciplines trouve un écho lors des débats en amont et à l'occasion du C.A, la responsabilité des enseignants d'EPS est de mettre en évidence les besoins réels de l'EPS tant en matière de petit et gros matériel pédagogique que de transports ou d'installations sportives.

Chaque collectivité territoriale de tutelle (conseil général pour les collèges, régional pour les lycées) a adopté son budget pour l'année civile 2006 : celui-ci se traduira, pour chaque établissement, par l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui décline les orientations politiques du

département ou de la région concernant sa participation aux charges de fonctionnement.

Dans ce cadre, le président de la collectivité territoriale a adressé à chaque chef d'établissement une « lettre de cadrage » relative à la DGF 2006. Tout élu(e) au C.A doit pouvoir disposer du texte intégral de cette « circulaire ». Il convient de rappeler que le chapitre A concerne les crédits pédagogiques et le chapitre D les charges générales. La collectivité de tutelle a pu adopter des orientations ou prendre des décisions budgétaires spécifiques à l'EPS ou à la pratique sportive des élèves.

Disons-le crûment : dans trop d'établissements, l'EPS ne dispose pas des crédits dont elle a besoin et qui lui sont dus. Résultat de pressions locales ou du « statut » de la discipline ? Les besoins, qui sont fondés sur la mise en œuvre du projet pédagogique E.P.S. dans le cadre des programmes officiels mais également des épreuves d'EPS et des modalités d'évaluation aux examens, doivent être

présentés de façon offensive et déclinés selon trois axes :

matériel (entretien, renouvellement), location et transport. On doit, si nécessaire et catalogues à l'appui, y compris en C.A, mettre en évidence le coût des différents matériels sportifs, leur usure (liée à l'utilisation) et rappeler que, si la plupart des manuels scolaires sont désormais totalement ou en partie, gratuits grâce au financement de la collectivité territoriale de rattachement, il n'y a aucune dotation (en matériel pédagogique) par élève pour l'EPS, discipline obligatoire.

Nous ne devons pas nous censurer dans l'expression des besoins tant dans la phase de préparation que pendant le C.A.

Tout comme en utilisant pleinement le cahier revendicatif mis à la disposition de chaque équipe EPS. Question de dignité pour notre discipline et de respect de notre professionnalité.

Jean FAYEMENDY

ET « L'AMOUR » DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, M. LE MINISTRE ?

Une collègue nous adresse ce SOS :

« Notre gymnase (non chauffé et ils ne veulent rien savoir !!!) décrit comme salle omnisports par la mairie est utilisé continuellement, sans que nous en soyons informés, comme salle des fêtes avec « beuverie ». Lieu de vente et de consommation d'alcool, les gens y fument et nous nous retrouvons souvent sans gymnase le temps que la mairie fasse le nécessaire pour le nettoyer... rapidement et bien souvent sans nettoyer les traces d'alcool, les mégots de cigarettes et les canettes de bière qui traînent dans le gymnase. Nous louons ce gymnase à la communauté de communes et n'y sommes même pas prioritaires ! La mairie s'en fout et elle nous répond que si l'on n'est pas content, c'est pareil ! De leur temps, il n'y avait pas de gymnase et on peut faire autre chose !!! Le prix des consommations est marqué au feutre indélébile sur les murs et les mégots traînent ! Quelle éducation pour nos élèves ! »

Le Ministre Jean-François Lamour a déclaré il y a quelques jours que les professeurs d'éducation physique sont « de très mauvais spécialistes » et dans la foulée, il nous accuse de « vouloir bannir la compétition du domaine du sport. »

Étant donné que son ministère mène une enquête exhaustive sur le recensement de la totalité des équipements sportifs existant sur le territoire, il faut espérer que parmi les critères retenus, la fonctionnalité des installations sera passée au crible. Ainsi, puisqu'il se préoccupe tant du contenu de notre enseignement, il pourra se rendre compte que malheureusement les conditions de pratique de l'EPS, décrites ci-dessus par notre collègue, ne sont pas un cas isolé.

Et si, en s'appuyant sur le bilan de ce recensement, les Ministres des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et de l'Éducation Nationale, décidaient enfin de travailler ensemble pour doter tous les éta-

blissements scolaires d'installations sportives dignes de ce nom et de dégager les crédits nécessaires pour aider les collectivités à leur financement ? C'est ce que propose le SNEP. Ce travail en commun pourrait prendre appui sur les réalisations exemplaires que certaines collectivités locales et territoriales ont déjà réalisées en s'inspirant, pour tout ou partie, des référentiels du SNEP. Nous en avons déjà présenté un certain nombre dans les bulletins précédents et le site du SNEP met certaines de ces grandes salles à l'honneur.

Martine Le Ferrand





LES PERSONNELS

Nous te demandons d'exprimer ci-dessous les revendications et les propositions des collègues de ton établissement sur différents plans concernant les personnels

Salaires

Accès à la hors classe

Prise en compte de la pénibilité et des problèmes de santé liés à l'exercice de notre métier

Remplacements
Peux-tu nous indiquer la situation de ton établissement sur ce dossier, et les éventuelles propositions de protocole formulées par ton chef d'établissement ?

Rapport avec la hiérarchie administrative et pédagogique



CAHIER REVENDICATIF D'ÉTABLISSEMENT

Académie : Département :

Etablissement :

Dans le cadre du dispositif d'actions syndicales organisées par le SNEP contre l'ensemble du dispositif Fillon – De Robien, nous proposons à chaque équipe d'établissement de mettre en forme ses revendications à partir de sa situation locale singulière.

Ce cahier revendicatif se veut une aide à engager le débat entre collègues et à rencontrer les parents d'élèves pour construire ensemble une véritable alternative porteuse d'une autre ambition éducative.

La journée de grève du 24 novembre sera un temps fort d'élaboration et de collecte des cahiers. Rassemblés au niveau de chaque département, les cahiers revendicatifs d'établissement permettront aussi une synthèse au niveau académique et national.

L'EPS (l'enseignement)

1) Les horaires

Nous te demandons de renseigner les besoins horaires supplémentaires nécessaires à ton établissement :

Horaires obligatoires non assurés

Diminution des effectifs des classes.....

Enseignement de la natation

Options et classes sportives

2) Les postes

Nombre d'HSA

Blocs moyens provisoires.....

Nous te demandons de chiffrer le nombre de postes correspondants aux besoins horaires supplémentaires que font apparaître les points 1 et 2.

Nombre de poste(s) définitif(s) à créer dans l'établissement.....

3) Installations sportives

Besoins en installations sportives:

Besoins de rénovation des installations sportives existantes

4) Sport scolaire

Créneaux horaires supplémentaires nécessaires

Forfaits d'animation

Financement.....

FORUM 2005 : C'ÉTAIT GÉANT !

Un risque de manquer de superlatifs pour qualifier le forum qui s'est déroulé le week-end du 4 au 6 novembre. Il a en effet cumulé plusieurs aspects qui ont tous contribué à rendre l'évènement hors du commun : un lieu magnifique, la cité universitaire internationale que nous avons occupée presque intégralement ; une participation exceptionnelle, avec 1200 personnes, du jamais vu ! une richesse dans les thèmes et les débats proposés couvrant les trois thèmes centraux : l'école, l'EPS, le sport, dans le contexte français bien sûr, mais aussi en abordant les questions internationales ; un soutien très large allant de l'UNESCO à la Mairie de Paris en passant par les CEMEA, le GFEN... et enfin une organisation sans faille qui permis à cha-



acun de pouvoir suivre ce qui l'intéressait et d'être accueilli dans les meilleures conditions possibles. Au final, il faut le souligner, même la météo a été clémente, ce qui prouve que le "ciel aime" aussi l'éducation physique.

Si l'on ne devait retenir que quelques mots à propos du forum, on pourrait choisir : prospectif, ouvert, chaleureux.

Prospectif parce qu'il a posé des questions qui obligent, tout en analysant le passé et le présent, à se tourner résolument vers l'avenir. Quel mouvement engager aujourd'hui pour que l'EPS au niveau national et international puisse jouer son rôle, à savoir assurer le développement harmonieux des jeunes par l'accès à la culture sportive et artistique.

Ouvert, parce que le nombre et la qualité des intervenants et du public a permis des échanges riches et variés à partir de points de vue librement exprimés. Chaleureux enfin parce que c'était un lieu de rencontre, de retrouvailles que seul le SNEP est en mesure de proposer à tous, parce qu'il a montré que les enseignants d'EPS sont bien là où il faut être pour défendre et promouvoir l'EPS à l'école et un sport humaniste.

Nous ferons plus tard un compte rendu plus détaillé. Des actes du forum sont d'ors et déjà programmés pour février/mars 2006.

Christian Couturier



DE ROBIEN SE TROMPE ET NOUS TROMPE... ÉNORMÉMENT

Dans une interview au Figaro Magazine du 2 novembre, le ministre, certainement dépité par l'audience syndicale parmi les personnels, tente une petite vilénie en les discréditant ; d'après lui, celles-ci ne recruteraient qu'à partir de leur capacité à satisfaire les mutations des uns et des autres ! Bigre, nous savons déjà que vous allez être nombreux à infirmer cette appréciation. Cette affirmation révèle surtout l'ignorance du ministre, ou le mépris dans lequel il tient la réflexion des organisations syndicales, les collègues en général et qui dépasse bien largement nos responsabilités corporatives. Notre récent forum en est un cinglant démenti .

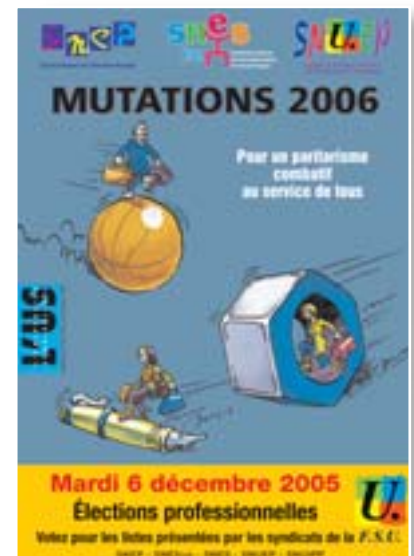
Mais le ministre démasque sa stratégie. Je cite : "... La gestion des ressources humaines, qui semble avoir été longtemps un mot tabou dans ce ministère, doit devenir plus transpa-

rente, dynamique et compréhensive... Plus humaine en somme. J'entends par conséquent qu'elle n'appartienne qu'à ceux qui connaissent le mieux les personnels : les recteurs, les chefs d'établissement et les corps d'inspection. Et je compte sur eux pour mieux évaluer les enseignants, en intégrant dans leurs notes des valeurs comme celles de l'engagement, de la performance, du mérite... ainsi d'ailleurs que la bonne volonté mise à appliquer les lois, comme pour les remplacements d'absence par exemple." (c'est moi qui souligne).

Pour tous les personnels qui pensaient que nos analyses étaient excessives, les voilà rassurés ; les remplacements ne sont surtout pas une petite initiative et son dispositif dans les carrières apparaît en toute clarté.

Jean LAFONTAN

L'édition 2006 est arrivée !



UN BUDGET DE RENONCEMENT

A lors qu'il faudrait plus que jamais investir dans l'éducation, redonner confiance aux jeunes dans la capacité de leur école à leur offrir un avenir, le budget de l'Éducation Nationale est un budget de renoncement.

Il s'inscrit dans le cadre de la loi Fillon pour l'école qui renforce le tri social, stigmatise les familles en difficulté et remet en cause la politique des ZEP.

Avant même que celui-ci ne soit voté, le parlement a pris la décision de supprimer 80 millions d'euros dans le programme "vie de l'élève" du Ministère de l'Éducation Nationale.

Les nombreuses suppressions d'emploi programmées dans le budget 2006, près de 4 500 emplois auxquels vont s'ajouter les emplois de stagiaires, vont peser sur les conditions d'encadrement et de travail des élèves, l'offre de formation et conduire à une augmentation des effectifs des classes.

Cette politique de diminution de l'emploi va avoir des conséquences directes sur les personnels : précarisation de l'emploi, postes éclatés, mesure de cartes scolaires massives, mobilité réduite.

La programmation d'une suppression de 1 350 emplois de stagiaires hypothèque gravement l'avenir.

Pour la rentrée 2006, ce sont les stagiaires d'aujourd'hui, soit près de 12 000 qui vont remplacer les 17 330 départs prévisibles à la retraite "près de 5 000 enseignants au moins ne seront pas remplacés".

Le projet de budget 2006 aggrave cette situation : il prévoit le recrutement de 11 200 stagiaires, qui ne seront opérationnels qu'à la rentrée 2007. Compte tenu des départs à la rentrée 2007, le nouveau déficit sera donc d'au moins 6 000 enseignants.

L'EPS, qui est toujours considérée par l'administration ou certains rectorats, comme discipline excédentaire va subir de plein fouet la réduction drastique des recrutements.

Il est de notre responsabilité de démontrer que les besoins existent, qu'il est possible, soit de créer des postes en établissement par transformation des moyens provisoires et des heures supplémentaires, soit de créer des postes de titulaires remplaçants, car aujourd'hui encore des remplacements de longue durée ne sont pas assurés.

Agir sur les recrutements, c'est être solidaire :

- pour assurer des débouchés aux nombreux étudiants,
- pour permettre une meilleure mobilité géographique,
- pour offrir des conditions d'emploi et de travail décentes,
- pour offrir un avenir aux jeunes de ce pays.

L'annonce par le Premier Ministre du recrutement de 5 000 assistants d'éducation dans les 1 200 collèges sensibles, donne encore plus de force à nos revendications.

Oui, il est jamais plus que nécessaire d'augmenter les recrutements d'enseignants et le nombre d'adultes dans les établissements.

Assurer la réussite de tous, offrir des perspectives aux jeunes, rendre des conditions d'exercice plus attractives : cela implique d'améliorer les conditions de travail et de formation pour tous, d'alléger les effectifs de classe, de renforcer l'encadrement pédagogique et éducatif.

Dominique DELIGNY

TRAVAILLER PLUS, POUR GAGNER PLUS ? SALAIRES CONTRE EMPLOI ?

Telles sont les propositions que formule le premier ministre en réponse aux fonctionnaires qui se sont mobilisés massivement le 4 octobre.

Dans la conférence de presse du 27 octobre 2005, le premier ministre montre qu'il reste particulièrement sourd et aveugle aux revendications des personnels et aux besoins des services publics.

Alors qu'il faudrait investir dans les services publics, et notamment dans l'éducation, qu'une autre politique économique et sociale devrait être mise en place et le rôle de l'État renforcé, il avance une toute autre conception de ce dernier : un Etat stratège qui dessine en fait des services publics squelettiques, il parle de missions de services publics mais pas de services publics. Il s'agit bien d'opérer une réduction du périmètre de l'État et de déléguer un certain nombre de missions assurées par celui-ci à des opérateurs privés ou de confier certaines aux collectivités territoriales.

Quant aux fonctionnaires, il ignore leurs revendications salariales, nie leur spécificité et le rôle qu'ils peuvent jouer dans le cadre de l'intérêt général.

Sur le pouvoir d'achat : ses réponses ne manquent pas d'ambiguïté. Si les fonctionnaires veulent gagner plus, il faut leur donner les possibilités d'augmenter leur charge de travail : déplaçons les heures supplémentaires et donnons-leur la possibilité de racheter des jours de RTT.

C'est oublier que certains fonctionnaires n'ont eu aucune diminution de leur temps de travail notamment les ensei-

gnants dont la charge de travail s'est particulièrement alourdie ces derniers temps.

Pour l'augmentation du pouvoir d'achat : il demande à chaque ministre de formuler des propositions de réduction d'effectifs et s'engage à redistribuer ensuite une partie des économies faites aux fonctionnaires. Mais ne nous y trompons pas : pas à tous. Des améliorations de carrières pour certains et des primes de résultats pour d'autres.

De l'augmentation du pouvoir d'achat pour tous, il n'en est pas question, et la volonté de réduire l'emploi public est en totale contradiction avec la politique qu'il prétend mener au nom de l'emploi.

Les propositions faites par le premier ministre augurent mal des discussions à venir au sein de la fonction publique. Les fédérations syndicales de fonctionnaires se sont adressées au ministre pour demander d'ouvrir de réelles négociations sur le pouvoir d'achat et la revalorisation du point d'indice.

Le ministre doit recevoir ces dernières le 9 novembre.

L'action des personnels est indispensable. Déjà deux rendez-vous sont prévus

- **le 19 novembre** : pour la défense et le développement des services publics,

- **le 24 novembre** : salaires, carrières, remplacements, budget Loi Fillon, seront au cœur de la grève du second degré.

Dominique DELIGNY

EXTRAIT DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE

"Il faut que les fonctionnaires qui veulent travailler plus pour gagner plus d'argent puissent le faire : je souhaite donc que nous parvenions à un déplaçonnement des heures supplémentaires dans les secteurs où il est réclamé, en particulier pour les infirmières.

Il faut aussi que nous élargissions le principe du rachat des jours de RTT pour ceux qui le souhaitent ; ce système existe déjà dans la police et à l'hôpital."

"Je demande à chaque ministre de faire des propositions chiffrées de redéploiement des effectifs et de non remplacement des départs en retraite avant le 1^{er} février 2006, pour les intégrer dans le budget 2007. Je m'engage à redistribuer 50 % des économies salariales aux fonctionnaires en poste, sous forme d'intéressement par l'amélioration des carrières ou des primes de résultat."

IRCANTEC : UN PROJET DE RÉFORME INACCEPTABLE !

En juillet, le gouvernement a tenté un coup de force en proposant de convoquer un Conseil d'Administration extraordinaire. La vigilance de toutes les organisations syndicales l'a forcé à ouvrir des négociations. Le 5/09/05, le représentant du ministère de la Fonction Publique reconnaissait qu'il n'y avait pas urgence, le 29/09/05 la réforme devait être effective le 1^{er}/01/06 !

Les mesures envisagées

Hausse des cotisations de 39 % d'ici 2009.

La part « salariale » augmente deux fois plus que la part « employeur ».

Hausse du prix d'acquisition du point de + 88% entre 2006 et 2007 (moins de points pour la même somme versée).

Moindre revalorisation des pensions : aux deux tiers de l'inflation entre 2006 et 2007.

Quelles en seraient concrètement les conséquences ?

Pour les agents les plus jeunes baisse de 30 à 40% des pensions d'ici 2050.

Pour les retraités, baisse de 2% en 2008.

Alors que le régime est excédentaire jusqu'en 2040, le gouvernement utilise les projections financières fondées sur une diminution des cotisants alors qu'il dépend des politiques de l'emploi public mené par l'Etat et les collectivités publiques.

En augmentant les réserves, financées essentiellement par les non titulaires, il change la nature du régime, en passant d'un système par répartition à un système de provisionnement, c'est à dire par capitalisation comme pour le régime additionnel de la fonction publique mis en place par la Loi Fillon.

Il n'y a aucune urgence qui justifierait de ne pas terminer les études en cours. La réflexion ne peut se limiter aux seules conditions de l'équilibre du régime. La question de la responsabilité des employeurs publics vis-à-vis des agents qu'ils ont choisi de recruter comme non titulaires doit être assumée. Un taux de remplacement de 75% du dernier salaire à 60 ans et après 37,5 annuités, l'abrogation de la loi Fillon reste notre revendication.

Le gouvernement et le patronat considèrent que la réforme des retraites n'est pas achevée. « Une caisse Fonction Publique » pourrait être créée, un forum sur les retraites en avril 2005 le laissait présager.

La défense de l'IRCANTEC n'est pas la seule affaire des non titulaires. Cette attaque s'inscrit dans une politique de régression sociale, de privatisations et de cadeaux aux plus fortunés. C'est un enjeu qui nous concerne tous.

Pour plus d'informations, consultez le site du SNEP www.snepsu.net rubrique Corpo/ Protection sociale/Retraite/Actualités

QU'EST-CE QUE L'IRCANTEC ?

Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques. Elle est administrée par un CA comprenant 15 représentants de l'Etat, 15 représentants des personnels affiliés (dont la FSU).

Ce régime complémentaire s'ajoute à la pension versée par le régime général.

13 millions d'affiliés à l'IRCANTEC, c'est à dire « ayant un compte ».

2,5 millions de cotisants soit 1,8 milliard de cotisations.

1,5 million de retraités pour 1,4 milliard de pensions.

C'est un régime par répartition (les cotisations des actifs financent les prestations).

Et un régime par points :

Les cotisations versées par les actifs sont converties en points de retraite (le prix d'achat de ces points et leur valeur au moment du départ à la retraite sont déterminés périodiquement).

RECRUTEMENT EN EPS : DANGER

Les propos du député Yves Chamard, rapporteur spécial de l'enseignement scolaire à la commission des finances de l'Assemblée Nationale sont scandaleux. L'EPS est dans la ligne de mire.

«... On sait que les remplacements ne sont pas toujours assurés, mais qu'un grand nombre d'enseignants ne sont pas devant des classes. La Cour des comptes a dénombré 56 000 équivalents temps plein, rémunérés par l'éducation nationale, qui sont dans ce cas. Se trouvent dans ce nombre, certes, des décharges parfaitement légitimes, mais également 9 500 enseignants inoccupés ou 4 500 remplaçants incapables d'enseigner, pour lesquels il est peut-être urgent de trouver une autre occupation ! On compte également 1 700 décharges UNSS (la décharge dont bénéficie un enseignant d'éducation physique et

sportive lorsqu'il accompagne des élèves à l'extérieur) qui ne sont pas réelles.»

«Ce budget ne reflète donc pas une prise en compte entière des observations de la Cour des comptes. En ce qui concerne les décharges non statutaires, on est à un début de commencement de solution. Les enseignants en surnombre disciplinaire devraient être employés prioritairement pour faire des remplacements : lorsqu'on ne fait pas les heures de travail pour lesquelles on est payé, cela paraît logique ! Et les places offertes aux concours des disciplines surdotées, comme l'EPS, devraient être réduites de façon plus importante. Je sais qu'il faut éviter un effet accordéon, mais on ne peut pas non plus accepter que ces disciplines soient éternellement en surnombre ! En tout état de cause, il faudra améliorer les justifications données à chacune des actions.»

MOUVEMENT 2006

La circulaire est parue au BO du 3 novembre 2005.

Elle se situe dans le prolongement de celle de l'an passé et contribue à la dégradation des services publics et à la soumission des personnels voulus par le gouvernement. L'action syndicale a cependant permis le maintien de la bonification des TZR pour 2006 et 2007, une meilleure prise en compte des situations familiales...

Cependant l'équilibre des mutations entre l'ensemble des demandeurs reste entièrement posé et ne pourra se régler que dans le cadre d'une réelle concertation qui permette de prendre en compte les propositions des représentants des personnels. Leur poids réside dans une expression massive de la profession.

Réussir un mouvement répondant aux aspirations des personnels dans l'intérêt des élèves impose que les créations de postes soient en

nombre suffisant (notons que le décret sur les remplacements nous éloigne de cet objectif et accentue la soumission des enseignants) et que les capacités d'accueil des académies soient à la hauteur des besoins.

Les élus du SNEP sont porteurs de ces aspirations et les défendront tant au niveau national qu'au niveau académique. Ils portent avec vous une ambition forte pour le service public et le système éducatif et, dans ce cadre, le respect des personnels.

Dans chaque académie le SNEP organise des réunions mutations afin d'éclairer les collègues sur les enjeux du mouvement, d'apporter toute l'aide possible à chaque demandeur, mais aussi pour poursuivre les actions déjà engagées dans l'intérêt des élèves, du service public d'éducation et des personnels.

Bernard CHARLIER

MÊME APRÈS SA MORT, ON PEUT CONTINUER
À AIDER CEUX QU'ON AIME.



ASSURANCE DÉCÈS

Parce qu'on ne choisit pas le jour de sa mort et que la vie doit continuer pour ses proches, notre contrat Rassurercap garantit le versement d'un capital (de 7 500 à 305 000 Euros) aux bénéficiaires de votre choix. Et ceci, quelle que soit la cause du décès.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL